

**Evaluation à mi-parcours du plan
régional « Sport, santé et bien-être »
Rhône-Alpes 2013-2017**

ATEXO 
Conseil



Sommaire

1. Introduction	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Acteurs associés	3
1.3. Méthodologie retenue pour l'élaboration du plan.....	6
1.4. L'évaluation à mi-parcours du PRSSBE.....	7
2. Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du PRSSBE	8
3. Méthodologie d'évaluation	11
3.1. Présentation de la méthodologie.....	11
3.2. Calendrier	11
3.3. Rappel des travaux effectués	11
4. État des lieux et résultats de l'évaluation	19
4.1. Comment le PRSSBE est-il perçu aujourd'hui par les différentes parties prenantes ?	19
4.2. Dans quelle mesure la méthode proposée contribue-t-elle à la bonne réalisation du PRSSBE ?	22
4.3. Dans quelle mesure les actions découlant des 8 objectifs du plan ont-elles pu être effectivement mises en œuvre ?	26
4.4. L'animation et la gouvernance du PRSSBE entre 2013 et octobre 2016 a-t-elle permis d'impliquer et de mobiliser les acteurs du plan dans la durée ?	27
5. Recommandations	30
5.1. Suivi des actions du plan actuel.....	31
5.2. Gouvernance et animation du plan 2013-2017	32
5.3. Formalisation du plan 2018-2022.....	35
6. Annexes	37
6.1. Glossaire.....	37

Identité du document	
Objet	Évaluation à mi-parcours du plan régional « Sport, santé et bien-être » Rhône-Alpes 2013-2017
Statut	Document validé
Rédacteur	ATEXO Conseil, validation ARS Rhône-Alpes et DRJSCS Rhône-Alpes
Version	5.0 du 16/01/2017
Contacts	<ul style="list-style-type: none">Jean-Louis COTART – ARS Rhône-Alpes - Jean-Louis.COTART@ars.sante.frMaud OTTAVY – DRJSCS - maud.OTTAVY@drjscs.gouv.frAurélie ROUX-RAQUIN – ARS Rhône-Alpes - Aurelie.ROUX-RAQUIN@ars.sante.frWadii MOUSTATIR – wadii.moustatir@atexo.com - Tél. : 06.50.40.40.80

1. Introduction

1.1. Contexte

Le Plan Sport Santé Bien-Être rhônalpin s'inscrit dans une politique nationale de santé publique.

Chronologiquement, des plans nationaux avaient déjà intégré la promotion de la pratique des activités physiques : le Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2011-2015, le plan santé jeune 16-25 ans 2008-2010, le plan d'action national « Accidents vasculaires cérébraux » (AVC) 2010-2014, et le plan Qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011.

En Rhône Alpes, des actions de promotion de l'activité physique et sportive associées à celles de sensibilisation à la nutrition ont été mises en place par l'ARS dans le cadre de son projet régional de santé (PRS).

Au niveau national, le 10 octobre 2012 dans leur communication au conseil des ministres, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère des affaires sociales et de la santé, ont rappelé que la pratique des activités physiques et sportives (APS) est un facteur favorisant la santé et le bien-être. A cette date, des actions de promotion des APS comme facteur de santé étaient déjà mises en place et/ou en cours d'élaboration par le mouvement sportif.

L'instruction du 24 décembre 2012 enjoint alors les ARS et DRJSCS d'élaborer des plans régionaux « sport, santé, bien-être ».

Suite à cette instruction est lancée une politique publique « sport, santé, bien-être » visant à développer la pratique d'activités physiques et sportives en associant les collectivités locales et le secteur associatif.

Parmi les publics éloignés de la pratique sportive, elle fixe quatre publics prioritaires :

- Les personnes atteintes de maladies chroniques
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes âgées
- Les habitants des territoires prioritaires de la « politique de la ville ».

Les Plans Sport Santé Bien-être régionaux doivent permettre d'augmenter le recours aux activités physiques et sportives, mais aussi de développer les recommandations des activités physiques et sportives par les professionnels de santé pour préserver et améliorer la santé de chacun.

C'est dans ce contexte qu'a été rédigé pour la période 2013-2017 le Plan Régional Santé Sport et Bien-Etre Rhône-Alpes (PRSSBE).

1.2. Acteurs associés

Les deux acteurs majeurs de la formalisation du plan sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de la région Rhône-Alpes.

Des groupes préalablement mis en place par l'ARS et la DRJSCS ont également participé à l'élaboration, la formalisation et/ou la mise en pratique du Plan Régional Sport Santé Bien-Être, qui s'est également appuyé sur des actions existantes :

- **L'action Réactivité** (initialement financée par la DRJSCS) bénéficiant d'un comité de pilotage composé de l'ARS, du CHU de Grenoble, du Conseil Régional, du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), des rectorats de Lyon et Grenoble, de l'UFR STAPS de Lyon et des associations œuvrant dans la promotion des Activités Physiques comme facteur de santé.

Cette action a pour objectif de contribuer au renforcement des compétences des acteurs qui souhaitent mettre en place des actions de remobilisation physique des publics rhônalpins.

L'une des modalités d'action a consisté en l'élaboration et la mise à jour régulière d'un site internet à destination des acteurs associatifs ou autres : www.reactivite.net.

- **Le groupe Sport Santé DRJSCS/DDI** composé des correspondants sport-santé en DDI, de médecins correspondants départementaux de la DRJSCS ainsi que des personnels de la DRJSCS en charge de cette thématique.

Ce groupe a deux objectifs principaux : favoriser le travail de coopération institutionnelle sur la thématique Sport et Santé (notamment en ce qui concerne les crédits CNDS) ainsi que favoriser l'interface entre le mouvement sportif et les autres acteurs du sport santé (sanitaires, médico-sociaux, sociaux...) au plus près des territoires. Les actions de ce groupe ont permis, entre autres, de mettre en place des critères d'instruction partagés DR/DDI pour les dossiers CNDS concernant la promotion des APS comme facteur de santé.

- **Le groupe ARS/CARSAT/DRJSCS** a pour objectif de construire une politique coordonnée pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé participant à la préservation de la santé des seniors en situation de fragilité sociale afin également de prévenir leur perte d'autonomie.

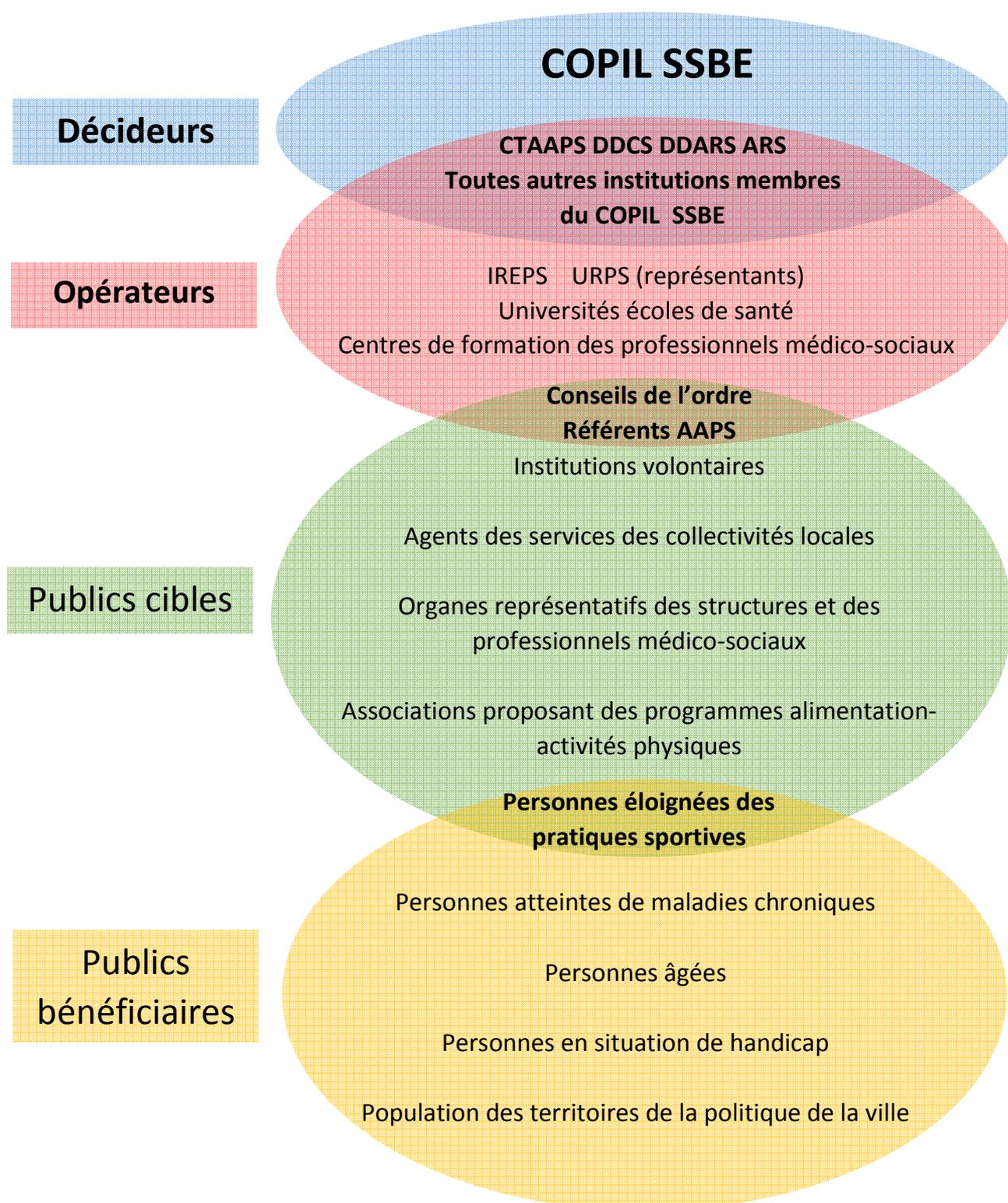
Les actions de ce groupe ont permis notamment de repérer les outils dont dispose chaque institution pour promouvoir les AP chez les seniors, d'identifier des zones et publics prioritaires à cibler ainsi que de proposer des premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

- **Le Comité Technique Alimentation Activité Physique (CTAAP)**, antérieurement mis en place par la Commission de Coordination des Politiques Publiques en Prévention (CCPPP) a pour objectif de mettre en cohérence les politiques de prévention des différentes institutions qui la constituent dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique.

Suite à l'instruction du 24.12.12, il a accueilli comme invités permanents un représentant des DDCCS/PP et du Comité régional olympique et sportif afin d'enrichir les travaux sur le PRSSBE.

Comme suite à l'instruction du 24.12.12, un comité de pilotage du PRSSBE a été mis en place. Sa composition institutionnelle reprend celle de la CCPPP à laquelle se sont ajoutés des représentants des membres du comité de pilotage de l'action Réactivité (CROS, UFR STAPS) et des représentants des DDCCS/PP, des DD ARS et des usagers.

L'organisation retenue est la suivante :



1.3. Méthodologie retenue pour l'élaboration du plan

La spécificité du plan Rhône Alpes se caractérise par la méthode choisie de rédaction et de mise en œuvre qui s'appuie sur l'**Outil de Catégorisation des Résultats Suisse**, les **axes de la Charte d'Ottawa** et sur les **travaux du Comité Technique Alimentation Activité Physique (CTAAP)**.

Avant de choisir la méthodologie d'élaboration du plan, le CTAAPS a réalisé un diagnostic des actions menées par les institutions en termes d'alimentation et d'activité physique. Il a été constaté que les actions menées concernaient principalement le développement des compétences individuelles des publics. Plutôt que d'axer le plan sur un axe déjà très dynamique, le CTAAPS a construit le PRSSBE autour de la mobilisation des institutions afin de mettre en œuvre et développer d'autres axes de la charte d'Ottawa (politiques favorables à la santé, santé communautaire, réorientation des services de santé, ...).

Le plan régional rhônalpin adopte donc une méthode de sensibilisation et de mobilisation institutionnelle – inspirée de la Charte d'Ottawa - pour agir sur l'environnement des publics bénéficiaires afin de modifier leurs comportements dans la durée. Au sein de chaque institution, cette approche doit également relier les actions portant sur les activités physiques et sportives à celles développées sur la thématique de l'alimentation.

Axe	Objectif	Action
Élaboration de politiques favorables à la santé	O1 : Impulser au sein de chaque institution le travail en transversalité des politiques en matière d'alimentation et d'APS	A1 : Création d'un référent AAPS
		A2 : Outil de recueil AAPS
		A3 : Charte administration active PNNS
		A4 : Journées événementielles
	O2 : Introduire dans les programmations des actions de promotion des APS	A1 : Mise en œuvre du lien alimentation /APS dans les actions et programmes des institutions
		A2 : Outils de mise en lien alimentation/APS
		A3 : Séminaire AAPS
	O3 : Introduire un volet APS dans les CLS	A1 : Volet APS dans les CLS
	Création d'environnements favorables	O4 : Sensibiliser et former les professionnels hors secteur sanitaire
A2 : Sensibilisation des professionnels hors santé		
A3 : Formation des professionnels hors santé		
O5 : Soutenir les actions innovantes de promotion des APS	A1 : Actions innovantes	
Renforcement de l'action communautaire	O6 : Envisager systématiquement la participation des publics	A1 : Participation des publics cibles à la construction des outils & programmes
Réorientation des services de santé	O7 : Sensibiliser et former les professionnels de santé	A1 : Ressources disponibles pour la promotion des APS
		A2 : Sensibilisation des professionnels de santé
		A3 : Formation des professionnels de santé
	O8 : Renforcer les compétences en alimentation/APS des professionnels de santé	A1 : Renforcement des compétences des professionnels de santé

Figure 1 Axe, objectifs et actions du PRSSBE

1.4. L'évaluation à mi-parcours du PRSSBE

Le comité de pilotage SSBE a programmé une évaluation du plan à mi-parcours. L'enjeu majeur de la présente évaluation est d'aider à la connaissance globale du Plan en vue de son amélioration. L'un des objectifs est de proposer des outils de suivi afin de pouvoir contrôler la réalisation des actions selon le calendrier prévu par le Plan.

La présente évaluation répondra notamment aux questions suivantes :

- Comment le PRSSBE est-il perçu aujourd'hui par les différentes parties prenantes ?
- Dans quelle mesure la méthode proposée contribue-t-elle à la bonne réalisation du PRSSBE ?
- Dans quelle mesure les actions des 8 objectifs du plan ont-elles pu être effectivement mises en œuvre ?
- L'animation et la gouvernance du PRSSBE entre 2013 et octobre 2016 a-t-elle permis d'impliquer et de mobiliser les acteurs du plan dans la durée ?

Dans un second temps, la présente évaluation formulera des **recommandations** portant sur :

- Le suivi des actions du plan 2013-2017
- La gouvernance et l'animation du plan 2013-2017
- La méthodologie de formalisation du plan 2018-2022

2.Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du PRSSBE

Le PRSSBE Rhône Alpes 2013-2017, reposant sur la charte d'Ottawa, a été élaboré dans l'objectif de parvenir à une véritable mobilisation institutionnelle autour des thématiques sport, santé et bien-être et n'a pas pour vocation de s'adresser directement aux acteurs de terrain. Malgré ce positionnement, il faut souligner que le PRSSBE dispose d'un volet centré autour du soutien des actions innovantes et/ou structurantes portées par ces acteurs de terrain. L'ensemble des crédits disponibles a été utilisé pour ce volet. La présente évaluation à mi-parcours du PRSSBE porte essentiellement sur la mobilisation des institutions.

Avant de présenter la synthèse des résultats, il est important de replacer dans le temps la présente étude: débutée à l'été 2016, elle a vocation à évaluer le PRSSBE à mi-parcours. Elle ne constitue en aucun cas une évaluation finale. Un certain nombre d'actions sont en effet prévues jusqu'à la clôture du plan à la fin 2017.

Pertinence du PRSSBE et utilisation de la charte d'Ottawa ?

L'utilisation de la charte d'Ottawa comme base à l'élaboration du PRSSBE constitue un choix pertinent au regard d'un des objectifs poursuivis par le PRSSBE : mobiliser les institutions autour des thématiques sport, santé et bien-être.

Néanmoins, l'utilisation de la charte d'Ottawa a été perçue comme trop ambitieuse et pas assez opérationnelle par une partie des institutions intermédiaires non membres du CTAAPS, ces derniers auraient privilégié une approche davantage axée vers le terrain. Si ce résultat est normal au regard des objectifs du PRSSBE Rhône Alpes, la question du positionnement du plan par rapport aux acteurs de terrain devra être envisagée. En d'autres termes, il faudra déterminer si le prochain PRSSBE poursuit la logique de développement de la mobilisation institutionnelle ou prend le parti de s'axer davantage autour de la participation des institutions intermédiaires (échelle départementale) et acteurs de terrain. A noter également, le manque de maîtrise des notions présentes dans le plan par certains acteurs fait parfois obstacle à la bonne compréhension des actions, un partage plus large des définitions serait donc pertinent. Enfin, le plan semble reposer sur la conviction des participants. Il en découle un investissement fluctuant des institutions selon les mobilités des personnels des institutions membres du CTAAPS et la motivation des représentants des institutions.

Dans un contexte politique d'élargissement du territoire (fusion Régions Rhône Alpes et Auvergne), la population cible et les objectifs du prochain plan « nouveau territoire » devraient être définis et partagés ainsi que la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du plan, ce qui permettrait la validation et la structuration d'une orientation stratégique répondant au mieux aux besoins des acteurs.

Cohérence du PRSSBE Rhône Alpes ?

Au niveau national, l'affirmation institutionnelle de la place des APS comme déterminants de la santé a rejoint les actions et expérimentations mises en place sur les territoires et aboutit in fine à la rédaction du Plan National Sport Santé Bien Etre et des Plans Régionaux. L'instruction du 24 décembre 2012 a pour objectifs :

- d'accroître le recours aux APS comme thérapeutique non médicamenteuse,
- de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de préservation du Capital santé de chacune et de chacun
- et de développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux (notamment via le développement des réseaux sport-santé) afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

Actuellement, le premier objectif est bien poursuivi par le PRSSBE RA (en partie grâce à de véritables synergies entre les acteurs du monde du sport et du monde de la santé). Le second objectif a été décliné en deux objectifs dans le PRSSBE, mais la mise en œuvre des actions associées a été arrêtée pour le moment (des actions sont prévues en 2017). Surtout, le PRSSBE

RA a particulièrement répondu au troisième objectif : développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux et notamment les « réseaux sport-santé » afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

Au niveau régional, le PRSSBE RA constitue un véritable cas à part du fait de l'utilisation de la Charte d'Ottawa. Cette singularité, qui s'explique par une volonté de privilégier la mobilisation institutionnelle, devra être réévaluée lors de l'élaboration du prochain plan formalisé en commun avec l'Auvergne (cette dernière ayant optée pour une approche plus classique axée sur des appels à projets). Le rapprochement des deux anciennes régions aux approches distinctes constitue un véritable enjeu de cohérence pour le prochain plan.

La mobilisation institutionnelle a-t-elle été effectivement mise en œuvre ? Indéniablement, la gouvernance retenue et l'aspect collaboratif de l'élaboration du plan a permis la création d'un véritable dialogue entre les institutions en lien avec la DRJSCS d'une part et avec l'ARS d'autre part. Ainsi, le copilotage du plan par l'ARS et la DRJSCS a constitué un véritable point fort dans la constitution et le suivi du PRSSBE. Egalement, la collaboration entre les institutions lors de l'élaboration du plan a permis aux différents participants de se forger une vision commune des thématiques du PRSSBE.

Si cet objectif a bien été rempli, il est désormais nécessaire de maintenir cette mobilisation sur la durée. Des instances régulières se sont tenues dans la première partie du plan avant de s'espacer significativement en 2016 (COPIL SSBE : 4 en 2013, 1 en 2014, 3 en 2015, et 1 en 2016 ; Comité technique (CTAAPS): 4 réunions en 2012, 6 en 2013, 4 en 2014, 8 en 2015, et 2 en 2016). Cette diminution des instances en 2016 a directement impacté la mobilisation des institutions membres du CTAAPS (surtout au regard de la très forte mobilisation en 2015). Cette démobilité s'explique par plusieurs raisons : contexte politique, fusion des régions entraînant des incertitudes quant à la nouvelle organisation et à la répartition des compétences, fréquence plus éloignée des instances de pilotage. Notamment, la CCPPP a été dissoute suite à la constitution de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le CTAAPS, émanation de la CCPPP a été dissout de facto.

C'est donc toute une partie de la gouvernance du plan qui a été mise en difficulté par la fusion des deux régions. Cette démobilité doit être nuancée au regard de la temporalité de l'étude. En effet, les institutions ne s'étaient plus rencontrées depuis plusieurs mois. Ce constat aurait probablement été beaucoup plus nuancé si l'étude avait eu lieu juste après la tenue d'une instance de gouvernance. Autre difficulté, ces instances reposent davantage sur des individus que sur des institutions. Ainsi, tout départ de cet individu se traduit par une démobilité de l'institution en question. Cette situation se décline à tous les niveaux et non seulement au niveau gouvernance. A noter également, une mobilisation très disparate selon les départements.

Pour maintenir la mobilisation, le retour à des instances plus régulières, bien que « consommatrices » de temps, constituerait un premier pas. Egalement, des partages d'expériences et des échanges pourraient être facilités par l'administration d'un espace collaboratif (ex : SharePoint) mis à disposition des institutions du PRSSBE. Bien que déjà fonctionnel, le SHAREPOINT n'est que très peu utilisé faute de ressources disponibles. Dans la mesure du possible, les institutions participantes aux instances du PRSSBE devraient fonctionner par binôme afin de limiter les impacts de la mobilité des personnels.

Cette mobilisation institutionnelle a-t-elle été ressentie par les acteurs terrains ?

Initialement, la mobilisation des institutions, participants centraux dans la constitution du plan, devait permettre la création d'une véritable « chaîne de mobilisation » allant de l'institution régionale jusqu'à l'acteur de terrain. Si la mobilisation institutionnelle a bien eu lieu, elle n'a été que peu ressentie par les acteurs de terrain (malgré un accompagnement financier et méthodologique). En ce sens, le PRSSBE actuel n'a pas réussi pleinement à relier tous les maillons de la chaîne.

Ainsi, au regard des entretiens réalisés et des focus group, 4 types de perception du plan peuvent être dégagées : le PRSSBE est un outil parmi d'autres (40%), une base de connaissance (27%), un outil de référence (16%) ou un outil inconnu (10%).

On notera également que de nombreux acteurs terrains (non visés expressément par le PRSSBE Rhône-Alpes) ont souligné le peu de communication et de retours d'expériences. Nous recommandons une communication plus régulière ou en tout cas, plus structurée. Cette dernière peut être réalisée sous forme de newsletter, de retours d'expérience, de mailing ou encore par la création d'un site internet dédié au PRSSBE (la création d'un tel site réclame cependant l'allocation de ressources stables dans le temps destinées à assurer l'administration fonctionnelle du site internet). Un site internet REACTIVITE existe actuellement en ligne. Il n'est cependant pas associé au PRSSBE par les acteurs de terrain (l'existence du site n'a été citée lors d'aucun groupe de travail hors ARS et DRJSCS).

En synthèse, la méthodologie utilisée a permis aux acteurs institutionnels du monde du sport et du monde de la santé de se rapprocher et de travailler ensemble sur les problématiques en lien avec le sport/santé. Ce rapprochement a permis la mise en place de réalisations et initiatives sur le territoire rhônalpin. Cette mobilisation doit cependant être relancée jusqu'à la fin du présent plan et généralisée à l'ensemble de la région. La mobilisation institutionnelle devra gagner en visibilité auprès des acteurs terrains (même si les actions prévues sur les prochains mois viendront tempérer ce constat). Les évaluations réalisées pour le PRSSBE Rhône Alpes et le PRSSBE Auvergne seront prochainement mises en commun. L'objectif est de définir quelle sera la meilleure stratégie pour la réalisation du prochain plan.

3. Méthodologie d'évaluation

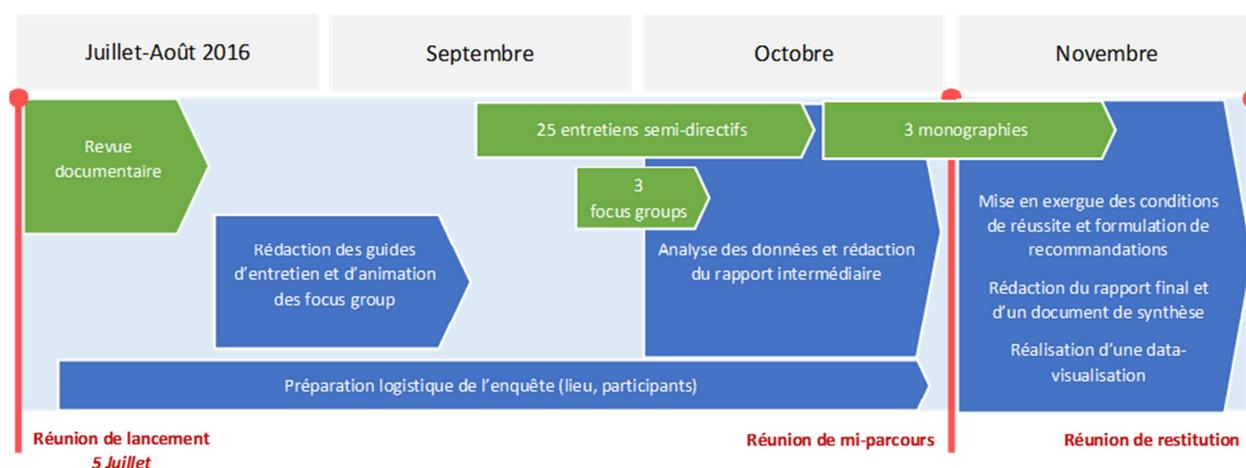
3.1. Présentation de la méthodologie

La méthodologie suivie pour l'évaluation intermédiaire se base sur la consultation d'un grand nombre d'acteurs de tout type. Elle se décline en 4 temps forts :

- Une phase préliminaire de revue documentaire et de préparation des entretiens (juillet-août).
- Une phase de collecte des données (septembre-octobre)
- Une phase de rédaction et présentation d'un rapport intermédiaire (fin octobre)
- Une phase de rédaction et présentation du livrable final avec les recommandations associées (fin novembre)

A noter : la plupart des entretiens et des focus group ont été réalisés sur la période de septembre/octobre soit plusieurs mois après la dernière instance de pilotage du PRSSBE. La démobilisation ressentie lors des entretiens doit ainsi être nuancée au regard de cette temporalité.

3.2. Calendrier



3.3. Rappel des travaux effectués

❖ Revue documentaire :

Suite à la mise en place de la plateforme d'échange entre ATEXO Conseil, l'Agence Régionale de Santé de Lyon et la DRJSCS, ces derniers ont pu déposer les documents nécessaires à la revue documentaire¹. Ces éléments ont permis à ATEXO Conseil de reconstruire la logique d'actions du Plan et mieux saisir le contexte de mise en œuvre et les différences avec les autres Plans mis en œuvre. Parmi les documents déposés sur la plateforme, nous pouvons noter la présence de :

- **L'ensemble des documents produits dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan** (compte-rendu de comités de pilotage, de comités techniques, rapports de synthèse annuels, tableau de bord d'avancement du Plan, bilans annuels envoyés au Ministère, etc.) ;

¹ Documents fournis : PNNS, PNA, PRS, PRAPS, PNSSB, bilans annuels envoyés au Ministère, CR du comité de pilotage et du comité technique, instruction ministérielle du 24 décembre 2012, monographie 1 : plateforme de la Loire, monographie 2 : La passerelle d'eau de Robec, monographie 3 : Ligue du Lyonnais de la FSCF, PRSSBE de toutes les régions, tableaux de bord de l'avancement du plan.

- **Les autres plans et programmes régionaux et nationaux** afin d'évaluer la cohérence externe du PRSSBE (PNNS, PNA, PRS, PRAPS, PNSSB) ;
- **Les informations concernant les trois monographies à réaliser** : bilans d'actions annuels, convention de financement, tableau d'instruction de financements des actions innovantes, etc.
- **Tableaux d'instructions**

❖ **Entretiens semi-directifs** :

Ces entretiens individuels d'une heure ont été réalisés dans les locaux de l'ARS à Lyon ou par téléphone lorsque les acteurs étaient éloignés géographiquement. Ces entretiens avaient pour objectif de déclencher un échange libre autour de thématiques définies et générales. Ces entretiens étaient axés sur la connaissance ou non du plan (objectifs, actions), sa compréhension, sa mise en application (si concernés) ainsi que sur les actions mises en place dans le cadre de la thématique « Sport, Santé, Bien-Être ».

ATEXO Conseil a réalisé 25 entretiens semi-directifs :

- **8 entretiens avec des représentants institutionnels** :
 - 1 entretien avec un représentant de l'ARS
 - 1 entretien avec un représentant de la DRJSCS,
 - 3 entretiens avec des représentants de 3 DDCS Rhône-Alpes choisies pour rendre compte de la diversité territoriale,
 - 1 entretien avec un représentant d'une DDARS Rhône-Alpes choisie pour rendre-compte de la diversité territoriale
 - 1 entretien avec un représentant du CROS (Comité Régional Olympique Sportif),
 - 1 entretien avec un représentant de l'UFR STAPS ;
- **5 entretiens avec des représentants des opérateurs** :
 - 1 entretien avec un représentant de l'IREPS ;
 - 1 entretien avec un représentant de l'URPS ;
 - 3 entretiens avec des membres du CTAAPS potentiellement identifiés comme référents AAPS au sein de leur institution ;
- **12 entretiens avec les publics cibles et acteurs de terrain** :
 - 2 entretiens avec des agents des services des collectivités territoriales choisies pour rendre compte de la diversité territoriale,
 - 1 entretien avec un représentant d'un organe représentatif des structures et des professionnels médico-sociaux,
 - 3 entretiens avec des associations proposant des programmes alimentation-APS,
 - 3 entretiens avec des professionnels de la santé notamment des plateaux techniques de médecine du sport,
 - 3 entretiens avec des professionnels agent de l'Etat ou des Collectivités, notamment des représentants et conseillers techniques et sportifs (CTS) (agents de l'État mis à disposition des fédérations sportives) et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (travaillent au sein des communes)

Objet de l'évaluation	Actions évaluées	Question évaluative	Questions
Introduction			<ul style="list-style-type: none"> Utilisez-vous le PRSSBE dans le cadre de vos réflexions sur vos actions internes à mener ? Si oui, de quelle manière ? Y a-t-il des objectifs internes que vous essayez d'atteindre en concordance avec les objectifs du plan ? Si oui, lesquels ? Avez-vous des projets en cours ou mis en place qui peuvent entrer dans le cadre du PRSSBE ? Utilisez-vous d'autres plans dans le cadre de la thématique « Sport, Santé, Bien-Être » ? Existe-t-il un référent dans le cadre des actions Sport, Santé, Bien-Être ? Si oui, quelles sont ses missions ? Comment opère-t-il ? Quelle est sa charge de travail ? Utilisez-vous le PRSSBE comme support ? Considérez-vous que la technique de mobilisation institutionnelle mise en place par l'ARS et la DRJSCS est efficace ? Avez-vous des points d'amélioration à mettre en avant ? Suite aux actions évoquées lors des comités de pilotage, comment les mettez-vous en place ? Quel est votre rôle au sein du groupe RÉACTIVITÉ ? Des actions vous concernant ont-elles découlé de ce groupe de travail ? Quel est votre rôle au sein du COFIL ?
Pertinence	O1, O2, O3	Dans quelle mesure la méthode choisie permet-elle de mobiliser les opérateurs ?	<p>Objectif 1 : Impulser au sein de chaque institution de la CCPP le travail en transversalité des politiques en termes d'alimentation et d'activité physique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Avez-vous entendu parler de cet objectif ? Si oui, avez-vous mis en place quelque chose au niveau de votre institution ? <p>Objectif 2 : Viser à introduire dans les programmations institutionnelles ou les programmes des structures, en cours ou à venir, des actions de promotion de l'activité physique (AP) quand l'action concerne l'alimentation (A), et inversement.</p> <p><u>O2A1 - Mise en lien des thématiques alimentation & activités physiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Comment appréhendez-vous le lien entre alimentation et activité physique ? Mettez-vous en lien les thématiques alimentation et activités physiques dans vos programmes ? Si oui, de quelle manière ? Mettez-vous en œuvre ou financez-vous des projets / programmes pour lesquels alimentation et activités physiques ont été mis en lien ? Êtes-vous en contact avec des associations mettant en avant ce lien ? De quelle façon partagez-vous des informations ?
	O4, O5, O6	Dans quelle mesure la méthode choisie permet-elle d'atteindre le public cible ?	<p>Objectif 5 : Soutenir les actions innovantes et/ou expérimentales de promotion des APS comme facteur de santé à destination des personnes éloignées de la pratique des activités physiques et sportives portées notamment par le mouvement sportif répondant aux critères validés par le comité de pilotage SSBE.</p> <p><u>O5A1 - Actions innovantes et/ou expérimentales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettez-vous en place des actions innovantes dans le cadre du Sport, de la Santé et du Bien-Être ? Comment les financez-vous ? En informez-vous l'ARS et la DRJSCS ? Êtes-vous au fait de la co-instruction de dossiers d'actions innovantes mise en place par l'ARS et la DRJSCS ? Quels sont les facteurs internes ou externes qui ont pu contribuer ou au contraire freiner la mise en œuvre de ces actions innovantes ? <p>Objectif 6 : Envisager systématiquement la participation des publics cibles à la construction d'outils ou de programmes</p> <p><u>O6A1 - Santé communautaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissez-vous le concept de santé communautaire ? Qu'en pensez-vous ? Dans la formation des étudiants, traitez-vous la question de la santé communautaire ?
Objet de l'évaluation	Actions évaluées	Question évaluative	Questions
Pertinence (suite)	O7, O8	Dans quelle mesure la méthode choisie implique-t-elle les acteurs de la santé ?	<p>Objectif 7 : Sensibiliser, informer et mobiliser les professionnels de santé et médicosociaux sur leurs rôles respectifs dans ce domaine</p> <p><u>O7A2-Sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan prévoit des sensibilisations, pensez-vous que ces actions soient pertinentes ? Organisez-vous des journées de sensibilisation ?

Figure 3 Exemple de questionnaire utilisé lors des entretiens semi-directifs

❖ Focus group :

La discussion collective fut particulièrement favorable à la confrontation d'expériences diverses et à la compréhension des divergences en matière de points de vue. La présence du groupe, avec des participants aux profils variés, a permis de créer un débat enrichissant.

Ces groupes d'une durée de deux heures ont été réalisés dans les locaux de l'ARS à Lyon et étaient animés par un ou deux modérateurs qualifiés ATEXO Conseil. Ces groupes sont un format idéal pour acquérir une vision d'ensemble d'une grande diversité de réalités.

ATEXO Conseil a réalisé 3 focus group :

- 1 focus group avec des représentants des **institutions membres du CTAAPS** ;
- 1 focus group avec des **opérateurs et publics cibles du monde du sport** (ligues sportives, ETAPS, CTS...) ;
- 1 focus group avec des **opérateurs et publics cibles du monde de la santé** (IREPS, URPS, universités et écoles de santé, centres de formation des professionnels médicosociaux, ...).

Le focus group avec des représentants des institutions membres du CTAAPS a pour objectif d'évaluer la méthodologie de construction du plan (méthode de mobilisation des publics cibles, appui sur la charte d'Ottawa...), la gouvernance et le suivi du plan (la composition du CTAAPS, sa fréquence de réunion, les rôles...) ainsi que la mise en œuvre du plan (facteurs clés de succès, freins à la bonne réalisation du plan, évaluation de la mobilisation...).

Les focus group avec les opérateurs et publics cibles du monde du sport d'une part, et du monde de la santé d'autre part, ont pour objectif de mettre en lumière et confronter l'utilisation éventuelle et l'appropriation du plan par ces acteurs de terrain (bien que ces derniers ne soient pas visés par la déclinaison des actions institutionnelles). Un focus est ainsi réalisé sur le contenu du plan et sur

sa mise en œuvre en insistant notamment sur le volet communication (vous sentez-vous suffisamment informés sur la mise en œuvre du plan ? Savez-vous qui contacter pour avoir des informations ? Points d'amélioration concernant la mise en place du plan et des objectifs ? Etc.).

ATEXO Conseil a utilisé, pour les focus group et les entretiens, un guide d'entretien établi au préalable pour s'assurer que l'échange permette bien de répondre aux objectifs fixés. Ce guide est toutefois utilisé de manière souple afin que la discussion reste spontanée.

Thèmes	Questions
Construction du plan	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie retenue dans la construction du plan vous a-t-elle semblée claire ? • Pensez-vous que tous les acteurs concernés ont bien été associés à la construction du plan ? • La méthode a-t-elle permis de mobiliser suffisamment les acteurs ? • Quelles recommandations formuleriez-vous concernant la construction du futur PRSSBE ?
Gouvernance et suivi du plan	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance du plan (COFIL et CTAAPS) vous semble-t-elle efficace ? • Le CTAAPS se réunit-il suffisamment ? • La composition vous semble-t-elle opportune ? • L'articulation entre les décideurs, les opérateurs, publics cibles et publics bénéficiaires vous semble-t-elle pertinente ? • La communication autour du PRSSBE et des actions associées vous semble-t-elle suffisante ? adaptée ?
Réalisation du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les facteurs qui contribuent à la bonne réalisation du plan ? • Quels sont les freins à la bonne réalisation du plan ? • Au fil des mois, sentez-vous une mobilisation croissante des acteurs du plan ou décroissante ? • Quelles sont les actions non prévues qui participent à la bonne réalisation du plan ?

Figure 4 Exemple de guide d'entretien utilisé lors du focus group concernant les membres du CTAAPS

Thèmes	Questions
Tour de table	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissez-vous le PRSSBE ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comment l'avez-vous connu ? ✓ Êtes-vous régulièrement informés des actions réalisées dans le cadre du PRSSBE ? Voudriez-vous l'être ? De quelle manière ? ✓ Quels sont les objectifs du plan que vous essayez de mettre en œuvre ? Si non : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Voudriez-vous être plus impliqués dans sa mise en place ? De quelle manière ? ✓ Avez-vous des objectifs particuliers par rapport à la thématique Sport, Santé, Bien-Être que vous essayez de mettre en œuvre ? • Utilisez-vous d'autres plans dans le cadre de vos actions ? <ul style="list-style-type: none"> ✓ Si oui, de quelle manière s'articulent-ils entre eux ? ✓ Si non, pour quelles raisons ?
Contenu du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Comment appréhendez-vous le lien entre activités physiques, santé et alimentation ? • Les actions retenues vous semblent-elles pertinentes ? • Auriez-vous aimé être associés à la construction du plan ? • Utilisez-vous le plan comme base de réflexion pour les thématiques sport, santé, bien-être ?
Mise en œuvre du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Vous sentez-vous suffisamment informés sur la mise en œuvre du plan ? • Savez-vous qui contacter pour avoir des informations ? • Avez-vous des points d'amélioration à remonter concernant la mise en place du plan, des objectifs, etc. ?

Figure 5 Guide d'entretien utilisé lors des focus group opérateurs de santé et opérateurs du monde du sport

❖ Monographies :

ATEXO Conseil a réalisé trois monographies qui visent à :

- confronter et illustrer les analyses qualitatives réalisées précédemment par la connaissance approfondie de quelques réalisations concrètes ;
- élargir les profils des personnes rencontrées (ex. : bénévoles d'associations) ;
- avoir une idée de l'appropriation locale du plan régional.

Ces monographies concernent 3 actions différentes par :

- le **type d'intervention** : plateforme, épicerie sociale, ligue sportive ;
- le **type de territoire d'intervention** (ex. : urbain, péri-urbain, rural) ;
- le **type d'acteurs de terrains ou d'institutions impliqués auprès des publics bénéficiaires** (ex. : association, collectivité territoriale) ;

Pour chaque monographie, l'équipe d'ATEXO Conseil a réalisé :

- une demi-journée d'observation terrain ;
- entre trois et quatre entretiens individuels ;
- une analyse bibliographique approfondie (flyers, tableaux d'avancement, affiches...).

Les trois structures analysées ont permis d'étudier des acteurs de terrain en contact direct avec les publics bénéficiaires dont :

- une structure centralisant l'offre sportive à destination des publics bénéficiaires : la **plateforme sport santé départementale** ;
- une structure de proximité : **l'épicerie sociale** ;
- une structure associative proposant des activités sportives pour tous les publics : la **ligue sportive**.

Ces trois structures ont été financées par le PRSSBE et font partie, pour la plateforme sport santé départementale et la FSCF des projets considérés comme structurants. Pour les trois structures, le PRSSBE est vu essentiellement comme une source de financement. S'ils sont persuadés du bien-fondé de la démarche, le PRSSBE est un plan très éloigné de leur quotidien (et pour cause, le PRSSBE actuel a pour objectif la mobilisation institutionnelle et non la mobilisation des acteurs de terrain).

Pour la première monographie, ATEXO Conseil a rencontré la **Plateforme Sport, Santé du département de l'Ain**. Cette plateforme a été inaugurée en Septembre 2014 et regroupe un nombre important d'offres de pratique du sport santé. Fruit de l'impulsion de la DDCS suite à la parution du Plan Régional Sport Santé Bien-Être, la Plateforme a ensuite été totalement portée par l'association Ain Profession Sport et Culture dont un des salariés en est aujourd'hui la coordinatrice.

La Plateforme a pu profiter de l'appui méthodologique de la DRJSCS et financier de l'ARS pour la construction de son projet aussi bien pour la réalisation des chartes pour les clubs, les outils de communication, les outils de suivi des adhérents, etc.

Au niveau du fonctionnement, la plateforme regroupe 3 personnes :

- une coordinatrice chargée de l'implantation des nouveaux ateliers, la recherche de financements et la coordination des équipes,
- une assistante administrative chargée de la gestion des appels des pratiquants (premier entretien pour remplir la fiche de renseignements de la personne), du courrier et de la facturation,

- une chargée de suivi qui se rend dans les clubs pour effectuer le suivi des pratiquants, répondre aux questions des associations, effectuer le suivi comptable et administratif des salariés

Contrairement à d'autres plateformes, la Plateforme de l'Ain a souhaité un **rayonnement à l'échelle du département** et non pas d'une ville. Pour cela, la Plateforme réalise des publications au niveau du conseil de l'ordre des médecins, distribue des affiches aux 1500 médecins du département et participe à des réunions dans des hôpitaux. Ces actions permettent à la Plateforme d'étendre son champ d'action et de développer sa visibilité au niveau du département. La Plateforme se fait également connaître grâce aux associations et établissements spécialisés qui envoient les personnes vers le dispositif afin qu'elles soient aiguillées sur la pratique d'un sport par rapport à leur pathologie.

La Plateforme organise des ateliers dans les différentes associations de son réseau à destination des personnes présentant les profils cibles suivants : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, addictologie et psychiatrie, oncologie, handicap, pneumologie, situation de précarité et seniors. En deux ans, **400 personnes ont suivi ces ateliers** passerelle.

La Plateforme ayant vu le jour suite à la parution du Plan, **ses actions se positionnent par rapport aux différents objectifs du PRSSBE** : formation, ressources disponibles, actions innovantes, etc. En effet, la Plateforme a par exemple formé 17 éducateurs (formations de 4,5 jours) l'année passée à l'accueil des profils fragilisés et la Plateforme constitue en elle-même un outil de recueil des ressources disponibles sur le territoire.

A noter : la Plateforme a pu mettre en place des chèques sport permettant la réduction des coûts de l'activité pour le pratiquant grâce notamment à la participation d'une mutuelle partenaire à hauteur d'environ 50 € par chèque.

Afin de suivre au mieux l'évolution du nombre d'adhérents, leur profil, la façon dont ils sont arrivés dans la structure, la Plateforme fait remplir un questionnaire complet aux futurs adhérents. Les résultats de ces questionnaires permettent à la Plateforme de développer par exemple certains volets de communication, types d'ateliers ainsi que de chercher des partenariats avec des clubs dans des territoires peu couverts par la structure pour le moment. La Plateforme suit également le taux de fréquentation des ateliers afin de relancer, au besoin, des campagnes de communication. Des bilans sont effectués tous les ans avec ces chiffres afin de décider des axes à développer, poursuivre pour l'année suivante.

La Plateforme Sport, Santé de l'Ain a donc été créée à l'origine suite à la parution du PRSSBE et continue aujourd'hui d'essayer de poursuivre certains objectifs proposés par le Plan. Grâce aux efforts de ses membres et au soutien financier du PRSSBE, la Plateforme se développe rapidement, compte un nombre important de pratiquants et essaye de se développer sur des territoires pour lesquels elle ne propose pour le moment pas d'offre.

Pour la deuxième monographie, ATEXO Conseil a rencontré l'association « **La Passerelle d'eau du Robec** » qui compte **deux épiceries sociales** « les Canuts au marché » à Lyon et « Notre Marché Autrement » à Villeurbanne. L'épicerie de Lyon a ouvert ses portes en 2001 après la reprise de l'ancienne épicerie par 3 habitants du quartier et l'épicerie de Villeurbanne a quant à elle été créée en Mars 2016 suite à de nombreuses demandes d'adhérents. L'association a pour objectif de **permettre la transversalité entre la santé, la nutrition, la citoyenneté et l'environnement** en proposant à la fois des produits de bonne **qualité** dans les épiceries mais également des activités en collaboration avec différents centres sociaux pour mobiliser les adhérents autour de la santé, de l'alimentation, de la culture et du sport.

L'association compte aujourd'hui 10 salariés ainsi que 70 bénévoles qui s'occupent principalement :

- De la gestion des épiceries (stocks, conseils aux consommateurs, rangement, etc.),
- Du suivi des adhérents sous condition de ressources,
- De l'animation des ateliers Cuisine.

Les épiceries comptent deux types d'adhérents : **les adhérents sous conditions de ressources et les adhérents solidaires**. Les adhérents sous conditions de ressources peuvent être accompagnés au sein de l'association par un CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale) pour différentes démarches : logement, emploi, etc. Ces adhérents bénéficient également de rayons réservés dans l'épicerie : fournitures d'école, produits d'hygiène, etc.

L'association propose différentes activités comme des ateliers cuisine pour permettre d'aborder la nutrition et l'équilibre alimentaire ou encore des ateliers santé et nutrition avec des intervenants extérieurs sur des thématiques variées : cancer, santé bucco-dentaire ou diabète. L'association met en pratique le principe de santé communautaire. En effet, l'ensemble des thématiques d'activités proviennent de demandes d'adhérents qui se proposent pour préparer les ateliers et les animer. La mise en place de ce principe permet à l'association de toujours avoir un nombre suffisant de participants car les thématiques abordées répondent à un vrai besoin exprimé par les adhérents.

L'épicerie de Lyon compte environ 400 adhérents solidaires et 900 adhérents bénéficiaires, l'épicerie de Villeurbanne compte déjà (malgré l'ouverture en Mars) 200 adhérents solidaires et 600 adhérents bénéficiaires.

L'association utilise le PRSSBE comme support pour donner des idées d'orientations à prendre et d'axes à développer comme par exemple l'activité physique qui n'était au départ pas au centre des activités proposées. L'association est en cours de développement de projets d'activité physique comme des séances d'apprentissage du vélo, de la randonnée, etc.

L'association Passerelle du Robec s'efforce donc de proposer des produits de qualité à moindre coût ainsi que des activités et ateliers en lien avec la santé, le bien-être et la nutrition. Suite à la parution du PRSSBE, l'association développe de plus en plus l'axe activité physique jusque-là évoqué lors d'autres ateliers mais jamais comme objectif principal. Les populations cibles de ces deux structures sont très urbaines et concentrées dans les quartiers environnants.

Pour la troisième et dernière monographie, ATEXO Conseil a rencontré **la Ligue du Lyonnais de la FSCF** (Fédération Sportive et Culturelle de France) créée en 1898. Cette fédération propose aussi bien des activités sportives (23 disciplines différentes) que des activités culturelles : arts, chant, danse. La Ligue du Lyonnais a lancé il y a 3 ans un programme nommé **ATOUT FORME** visant à développer le lien entre le sport et la santé sur le lyonnais. Ce programme est composé de deux volets :

- **Atout +** : signature d'une charte avec les clubs qui s'engagent à développer une politique de sport santé au sein des activités qu'ils proposent
- **Forme +** : les clubs mettent en œuvre un accueil des publics fragilisés tout en créant des créneaux spécifiques pour ces personnes. Les animateurs sont, dans ce cas formés pour accueillir au mieux ces pratiquants (4 formations réalisées pour le moment : cancer féminin, obésité, seniors et problèmes cardio-respiratoires).

Le programme a été réalisé en collaboration avec la DRJSCS (sous la forme d'un appui méthodologique); la ligue du lyonnais s'est efforcée, dans ce cadre, de **mettre en lien le PRSSBE et la construction du programme ATOUT FORME**.

La Ligue du Lyonnais passe actuellement le flambeau aux autres ligues de la FSCF en les formant au programme ATOUT FORME et en leur montrant comment faire connaître ce programme et trouver des clubs partenaires. ATOUT FORME, au départ projet d'envergure régionale (la ligue du Lyonnais couvre les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire) est peu à peu repris au niveau national dans les différentes régions de France.

Du point de vue des clubs, la mise en place de la charte Forme + permet d'accueillir le plus grand nombre de profils et de pouvoir être accompagnés dans l'adaptation des activités à ces publics. Cela permet également de répondre aux demandes de nombreux publics qui souhaitaient pratiquer dans leur club mais qui n'avaient pas la possibilité de le faire. Certains clubs décident soit d'intégrer les personnes dans des séances existantes tout en adaptant les activités soit créent des séances spécifiques.

Pour les animateurs formés, les formations reçues de la Ligue du Lyonnais leur permettent de pouvoir répondre aux interrogations qu'ils recevaient de certains pratiquants et de mieux adapter leurs séances (par exemple le même exercice mais pratiqué debout ou assis selon le profil). Ces formations se déroulent sur 4 jours avec différents intervenants comme des médecins, des chirurgiens mais aussi des témoins qui permettent de remettre les choses dans leur contexte.

La Ligue du Lyonnais compte actuellement **30 associations ayant signé la charte Atout + dont 12 ayant également signé la carte Forme+** (la Ligue travaillant depuis 1 an au niveau national pour l'export du programme).

La Ligue du Lyonnais met des animateurs salariés de la FSCF à disposition des différentes associations ayant signé la charte pour animer les ateliers auprès des pratiquants.

La Ligue du Lyonnais suit la fréquentation des différents ateliers ainsi que les profils présents via des questionnaires remplis par les sportifs dans les associations. Cela permet à la Ligue de proposer des formations aux animateurs orientées vers les nouveaux profils qui émergent et vérifier que les activités et profils des animateurs proposés sont en adéquation avec les demandes des adhérents.

La ligue du Lyonnais a donc mis en place un programme il y a 3 ans permettant à des publics fragilisés de pratiquer dans des clubs pouvant les accueillir. Le programme ayant été construit en association avec la DRJSCS, il répond donc à certains objectifs du PRSSBE (sensibilisation, formation, mise en lien alimentation et activité physique). Depuis 1 an, le programme s'exporte au niveau national dans l'ensemble des régions (sauf Grand-Est pour le moment) et la Ligue du lyonnais forme donc les autres ligues de la FSCF aux différents outils ainsi qu'aux techniques pour approcher les clubs et former les animateurs.

4. État des lieux et résultats de l'évaluation

4.1. Comment le PRSSBE est-il perçu aujourd'hui par les différentes parties prenantes ?



Sur la base des 25 entretiens semi-directifs et des focus group, 4 types de perception du plan peuvent être dégagées : Le PRSSBE est un outil parmi d'autres (1), une base de connaissance (2), un outil de référence (3) voire un outil inconnu (4). La prédominance des deux premières catégories (67%) s'explique notamment **par la méthodologie de construction du plan et son aspect facultatif**.

Les personnes interrogées appartiennent à 3 catégories de participants à l'implication plus ou moins importante dans l'élaboration et le suivi du plan : les institutions membres du CTAAPS, du COPIL SSBE et de la CCPPP, les institutions partenaires (institutions intervenant essentiellement à l'échelle départementale), et les acteurs de terrain.

L'utilisation de la charte d'Ottawa est vue comme une véritable force par les institutions membres du CTAAPS². Cependant, les acteurs de terrain³ et les institutions⁴ rencontrés la considère comme trop éloignée de leur quotidien, trop ambitieuse, d'où l'utilisation du plan comme un outil parmi d'autres favorisant les réflexions et la constitution de plans d'actions plus locaux.

Cette perception des acteurs de terrain s'explique par la vision poursuivie par le plan Rhône Alpes. Cette dernière se focalise sur la mobilisation institutionnelle et moins sur la mobilisation des acteurs de terrain. L'idée initiale du plan est de soutenir les actions structurantes menées par les acteurs de terrain tout en organisant la mobilisation institutionnelle de façon à s'assurer de la cohérence des actions.

À noter, **les acteurs de terrain ne connaissent pas le plan réalisent un certain nombre d'actions⁵** (certains acteurs sont d'ailleurs financés par l'ARS) en lien avec les thématiques sport, activité physique et bien-être. A l'initialisation du plan, le CTAAPS a réalisé un diagnostic des actions menées par les institutions en termes d'alimentation et d'activité physique. Il a été constaté que les actions menées concernaient principalement le développement des compétences individuelles des publics. Plutôt que d'axer le plan sur un axe déjà très dynamique, le CTAAPS a construit le PRSSBE autour de la mobilisation des institutions afin de mettre en œuvre et développer d'autres axes de la charte d'Ottawa (politiques favorables à la santé, santé communautaire, réorientation des services de santé, ...).

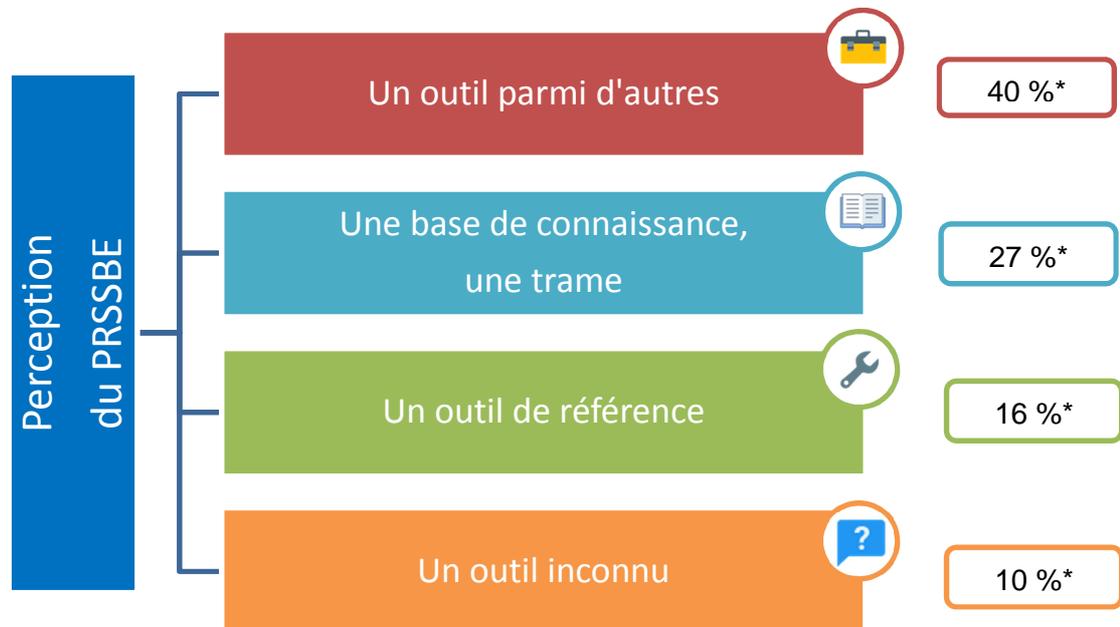
Une partie des acteurs interrogés souhaiterait être davantage intégré dans la constitution du prochain plan. Egalement, des acteurs ont exprimé un souhait d'ajustement du plan permettant, si possible, de se focaliser sur quelques actions et non sur un périmètre très large.

² CROS, DDARS, DDCS Ain, Ville de Valence, Médecin du plateau technique de l'hôpital Édouard HERRIOT

³ Association Passerelles.info, Ligue Rhône-Alpes d'athlétisme, DIRPJJ (Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), Comité Régional EPGV (Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire), ESSSE (École Santé Social Sud-Est), Centre Intégré de l'Obésité, réseau DEDICAS, MSA (Mutualité Sociale Agricole), Ligue de Tennis Dauphiné-Savoie

⁴ DDCS Savoie, rectorat de Lyon

⁵ AGECSA 38, ADPEN Plaine du Forez, filière gérontologique Centre Hospitalier Annecy Genevois



*Statistiques réalisées sur la base des 30 entités rencontrées dans le cadre des entretiens semi directifs ainsi que des focus group (28 réponses sur les 30 acteurs interrogés).

Le PRSSBE, un outil parmi d'autres (40%)

Cette réponse a été fournie pour les participants suivants : DDCS Savoie, Passerelles.info, DIRPJJ, EPGV, ESSSE, Centre intégré de l'obésité, réseau DEDICAS, MSA, Ligue Tennis du Dauphiné Savoie.

Ces derniers ont lu le plan lors de sa publication mais ne l'utilisent pas au quotidien. Le PRSSBE est considéré comme **un outil parmi d'autres**. Cependant, même si ces acteurs n'utilisent pas le Plan, ils mettent néanmoins en œuvre des actions qui pourraient entrer dans le cadre du PRSSBE.

Ce résultat est attendu concernant l'ensemble des acteurs terrain dans la mesure où le plan a pour objectif premier le développement de la mobilisation institutionnelle. L'utilisation du plan comme outil par les acteurs de terrain ne peut cependant pas être généralisée à l'ensemble des acteurs de terrain dans la mesure où les acteurs de terrain interrogés ont bénéficié de financement entrant dans le cadre du PRSSBE. Le défaut de connaissance du plan aurait été un résultat beaucoup plus surprenant.

Le PRSSBE, une base de connaissance, une trame (27%)

Dans la plupart des entretiens réalisés, les acteurs de terrain expriment le fait qu'ils utilisent le PRSSBE comme **une base de connaissance, une trame** pour leurs actions. Ces acteurs de terrain, ont pour la plupart lu le plan. Ils l'utilisent essentiellement comme un support de réflexion pour la thématique « Sport, Santé, Bien-Être » qu'ils traitent mais ne cherchent pas à atteindre un objectif particulier ou à rapprocher une activité/animation d'un aspect précis traité par le Plan.

Ces acteurs de terrain ne bénéficient pas de financement en tant que projets structurants/innovants et l'utilisation du PRSSBE comme une base de connaissance implique déjà une bonne diffusion du plan. Ces acteurs peuvent bénéficier de financement à d'autres titres (actions locales de prévention ARS, CNDS, financements institutionnels autres, ...).

Aussi, le PRSSBE est aussi utilisé dans certaines institutions partenaires comme une trame pour la rédaction des plans internes. En effet, **sa construction a été qualifiée de claire et précise par les personnes rencontrées**.

***Exemple** : Nous pouvons citer dans ce cas précis la Ligue Rhône-Alpes de Sport Adapté qui a utilisé le PRSSBE comme base pour son Plan 2014-2017 ayant pour objectif de réduire la sédentarité des profils cibles (handicap mental et psychique). Ils ont, dans ce cas, repris le découpage en objectifs et actions afin de décliner leur projet. La DRJSCS les a également*

accompagnés pour la rédaction du plan et a eu un rôle important de conseil concernant la méthodologie.

Le PRSSBE, un outil de référence (16%)

Des participants considèrent le Plan Régional Sport Santé Bien-Être comme un **outil à part entière de leur réflexion** et mettent en place des activités en lien avec le plan, adaptées à leur environnement.

Des institutions (comme la ville de Valence ou la ville de Vénissieux) utilisent le Plan afin, par exemple, de développer des activités en direction de l'un des publics cibles (maladies chroniques, population « politique de la ville », etc.) ou encore de mettre en place des formations à destination des professionnels de santé ou hors secteur santé.

D'autres institutions utilisent le Plan essentiellement pour la partie financement représentée par l'objectif 5 « Soutenir les actions innovantes et/ou expérimentales de promotion des APS comme facteur de santé à destination des personnes éloignées de la pratique des activités physiques et sportives portées notamment par le mouvement sportif répondant aux critères définis par le comité de pilotage sport santé bien être » afin de financer des dossiers instruits lors des comités techniques.

***Exemple 1** : Par exemple, la ville de Valence rencontrée lors d'un entretien semi-directif utilise le plan comme source d'idées pour la mise en place de nouvelles activités. La personne référente rencontrée s'est, par exemple, penchée sur la création d'activités à destination de la population des quartiers « politique de la ville » qui correspond à l'un des profils visés par le PRSSBE. Le PRSSBE fait, dans ce cas, partie intégrante de sa réflexion.*

***Exemple 2** : au niveau de la ville de Vénissieux, l'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) rencontré lors d'un entretien semi-directif, met en place des activités financées dans le cadre de l'instruction ARS/DRJSCS: parcours de santé pour les personnes atteintes en situation d'obésité et de surpoids, mise en place de séjours pour les jeunes des quartiers précaires ou encore un projet d'animation pour les seniors.*

***Exemple 3** : Le réseau Dédicas s'occupe essentiellement de personnes diabétiques mais aussi de personnes souffrant de maladies chroniques (environ 300 personnes) via le développement de relais sport santé financés à environ 70% par le PRSSBE (environ 15 relais dans la Loire pour 6 éducateurs sportifs). Le réseau DEDICAS est financé par le plan dans le cadre de son travail en lien avec la plateforme 42.*

Le PRSSBE, un outil inconnu (10%)

Enfin, l'évaluation a permis de mettre en lumière des interlocuteurs ne connaissant absolument pas le Plan ni son contenu. Ces acteurs n'ont pas été associés lors de l'élaboration du plan ou sont apparus postérieurement à sa publication. Cela révèle un manque important de communication sur la durée autour du projet et du support en lui-même. Egalement, le turn-over élevé chez les porteurs de projets en lien avec le PRSSBE et un portage faible du plan par certains décideurs contribuent à la méconnaissance du plan et à sa promotion dans la durée.

Les personnes qui ne connaissent pas le plan sont pour autant impliquées dans divers projets de mise en œuvre d'actions dans la thématique « Sport, Santé, Bien-Être » (cf. 4.3 du présent document).

Lors des entretiens semi-directifs, nous avons rencontré des acteurs ne connaissant pas le PRSSBE avant la prise de contact pour réaliser l'entretien. Nous pouvons citer, dans ce cas, plusieurs exemples : AGECSA 38, ADPEN Plaine du Forez ainsi que la filière gérontologique du Centre Hospitalier Annecy Genevois.

Cela démontre l'absence d'un plan de communication formalisé, structuré et partagé avec toutes les parties prenantes.

À noter, certains acteurs ont manifesté le souhait de participer à l'élaboration du prochain PRSSBE et/ou à sa gouvernance. Nous pouvons citer par exemple : la DDARS (bien qu'associée en partie via l'ARS siège), l'association Passerelles.info, un médecin généraliste exerçant à Chambéry, l'association ADPEN Plaine du Forez, FSCF, un Médecin du plateau technique de l'hôpital Édouard HERRIOT, la filière gérontologique Centre Hospitalier Annecy Genevois. D'autres ayant déjà participé à l'élaboration du PRSSBE actuel ont renouvelé leur souhait de participer à l'élaboration du prochain plan (UFR STAPS, MSA, URPS).

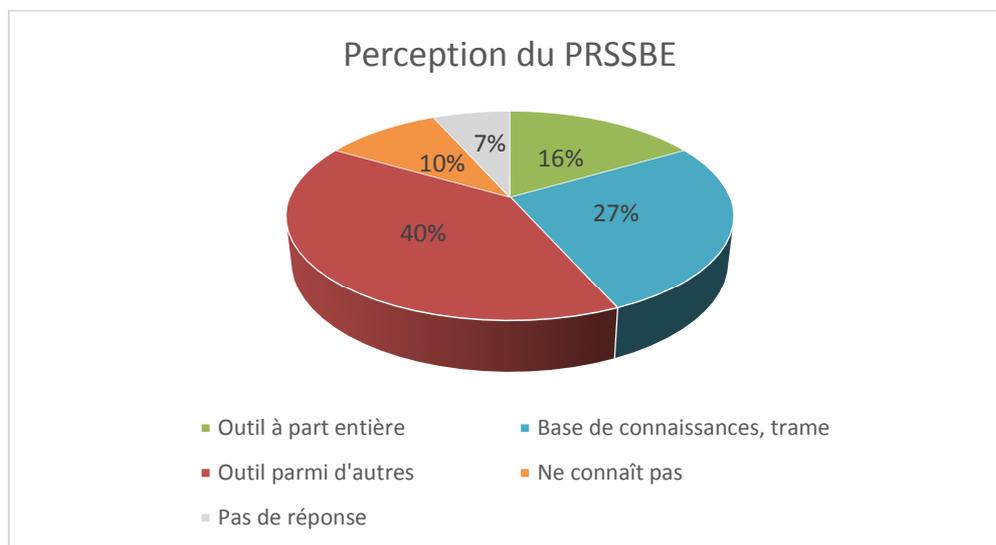


Figure 6 Graphique représentant la perception du PRSSBE en pourcentages par les personnes interviewées en entretien semi-directif et en focus group (28 réponses sur 30).

4.2. Dans quelle mesure la méthode proposée contribue-t-elle à la bonne réalisation du PRSSBE ?



La méthode proposée, axée sur la charte d'Ottawa, a permis de toucher un grand nombre d'institutions du monde de la santé et du monde du sport. Surtout, elle a permis de mettre en relation ces institutions qui ne collaboraient pas nécessairement avant la publication du plan. En ce sens, le **plan a permis une véritable mobilisation des acteurs institutionnels. A mi-parcours, cette mobilisation n'est pas encore pleinement perceptible par les acteurs de terrain. Un certain nombre d'actions sont cependant prévues jusqu'à l'élaboration du prochain plan.** Ces actions modifieront probablement la perception des acteurs de terrain.

Cependant, les objectifs retenus et les actions associées sont jugés par une majorité des acteurs comme **trop ambitieux**. Selon les acteurs terrain, le plan en lui-même ne permet pas une **déclinaison opérationnelle simple bien qu'il ait favorisé les échanges ayant abouti à des actions en lien avec les thématiques sport, santé et bien-être.**

La charte d'Ottawa :

L'ARS, DRJSCS et le CTAAPS ont choisi de s'appuyer la Charte Ottawa de 1986 pour l'écriture du plan. Cette dernière promeut la bonne santé comme ressource majeure pour le développement social, économique et individuel, via une action coordonnée de tous les intéressés (gouvernement, acteurs de la santé, bénévole, etc.).

Cette Charte définit **cinq grandes catégories d'actions** reprises dans le PRSSBE pour classer les objectifs et actions mises en place en Rhône-Alpes :

- élaboration de **politiques pour la santé** : mesures législatives, financières, choix politique, etc. ;
- création **d'environnements favorables** : modes de vie, de travail, de loisir, protection des milieux naturels ;
- renforcement de **l'action communautaire** : participation effective et concrète de la communauté, accès à l'information ;
- acquisition **d'aptitudes individuelles** : information, éducation, etc. ;
- réorientation des **services de santé** : organisation du système de soin, composantes sociales, politiques et économiques, recherche, centrage sur les besoins de l'individu.

Son utilisation et ses impacts sur le PRSSBE :

Parmi ces 5 axes de la charte d'Ottawa, le diagnostic initial a permis de constater que le 4^{ème} axe ("acquisition d'aptitudes individuelles") était déjà largement investi vis à vis des publics cibles du plan.

Par ailleurs, les études montrent que la modification des comportements des individus en matière d'activité physique et d'alimentation n'est pas liée seulement à l'acquisition d'aptitudes individuelles. Cette modification des comportements est grandement influencée par tous les facteurs environnementaux sociaux, sociétaux, physiques, réglementaires ou organisationnels.

C'est pourquoi l'ARS et la DRJSCS ont fait le choix d'orienter l'écriture du plan sur les 4 autres axes de la charte d'Ottawa dans une démarche globale avec pour objectif principal de favoriser la mobilisation institutionnelle.

L'utilisation de la Charte d'Ottawa pour structurer le PRSSBE engendre deux spécificités méthodologiques :

- l'orientation des comportements des bénéficiaires via **une action sur leur environnement** ;
- l'accent mis sur le **lien entre les actions portant sur les APS et sur la nutrition**.

Sur la base de cette charte, les institutions ARS et DRJSCS ont choisi de construire un Plan Régional Sport Santé Bien-Être basé sur **une mobilisation volontaire des différentes institutions** autour de la thématique « Sport Santé Bien-Être ». Il n'y a donc aucune obligation pour les institutions cibles de poursuivre les objectifs exprimés dans le Plan. D'autres régions ont mis en place une méthodologie différente reposant sur des appels à projets comme l'ancienne région Auvergne.

La méthodologie retenue par l'ARS et la DRJSCS présente des avantages mais également des inconvénients :

AVANTAGES

- ➕ Charte connue par la plupart des acteurs de la santé car utilisée régulièrement
- ➕ La base du volontariat entraîne, lorsque le Plan est intégré par une institution, une plus grande motivation des acteurs reposant sur une volonté de s'impliquer sur les thématiques du plan.
- ➕ Le caractère non obligatoire et flexible du plan permet à chaque acteur de se l'approprier et de le décliner selon son contexte.
- ➕ Favoriser peu de projets, mais des projets structurants

INCONVÉNIENTS

- ✖ Le fait que le Plan soit basé sur le volontariat entraîne une hétérogénéité de la mobilisation de la part des acteurs par rapport à d'autres approches reposant notamment sur l'appel à projet.
- ✖ La Charte d'Ottawa est considérée comme trop ambitieuse et pas assez opérationnelle par les acteurs terrain

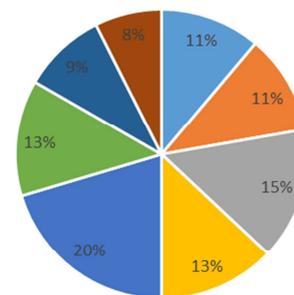
Dans le cadre de l'évaluation et des différents entretiens et focus group réalisés, nous avons constaté une **mobilisation des institutions très disparate sur le territoire** (cf.4.1) malgré la compréhension globale de la Charte d'Ottawa et de la thématique « Sport, Santé, Bien-Être ». Si le nombre d'acteurs impliqués est plus important sur certains départements⁶, la mobilisation et la réalisation effective des actions ne sont pas nécessairement corrélés au nombre d'acteurs impliqués.

Ce constat doit cependant être nuancé dans la mesure où la consultation des institutions et des acteurs de terrain n'a pas été exhaustive. Les chiffres présentés ne portent donc que sur l'échantillon de population interrogée.

On constate notamment peu d'actions réalisées et une mobilisation faible dans les départements de l'Isère⁷ et de l'Ardèche et une mobilisation très efficace dans d'autres départements comme la Loire, l'Ain et la Savoie.

L'utilisation de la charte d'Ottawa est souvent jugée trop ambitieuse par les acteurs de terrain et les institutions intervenant au niveau départemental. L'absence de retours d'expérience et d'exemples de mises en œuvre concrètes a été regrettée par les acteurs de terrain.

Lorsque les acteurs font partie du comité technique ou du comité de pilotage, on remarque une implication plus importante. Cela s'explique notamment par la participation de ces acteurs à l'élaboration du plan et le partage d'idées communes notamment sur les concepts de promotion de la santé.



■ Haute-Savoie ■ Savoie ■ Ain ■ Isère ■ Rhône ■ Loire ■ Drôme ■ Ardèche

⁶ Nombre d'acteurs impliqués rencontrés lors des entretiens, focus group et monographies : Rhône (11), Ain (8), Isère et Loire (7), Haute-Savoie et Savoie (6), Drôme (5), Ardèche (4).

⁷ NB : La situation en Isère devrait évoluer avec l'attribution de financement pour une plateforme Sport Santé similaire aux plateformes développées dans l'Ain et la Loire.

Il est tout de même important de noter que la plupart des institutions et acteurs rencontrés réalisent des activités, formations, etc. en lien avec la thématique « Sport, Santé, Bien-être » même si le Plan n'est pas leur source de mobilisation.

4.3. Dans quelle mesure les actions découlant des 8 objectifs du plan ont-elles pu être effectivement mises en œuvre ?



Les institutions et acteurs de terrain ont réalisé de leur propre initiative un certain nombre de projets pouvant être rattachés à des objectifs du plan, voire à une action.

Cependant, ces acteurs **n'ont pas réalisé d'actions dans l'idée de suivre le plan mais dans l'idée de développer les thématiques Santé, Sport et Bien-Etre**. A noter également, **la fusion des régions a compliqué le suivi et la mise en œuvre des actions** dans la mesure où les institutions ont été considérablement impactées par la fusion de l'Auvergne avec Rhône-Alpes.

Egalement, un certain nombre d'actions doivent encore être réalisées dans les prochains mois (le plan actuel aboutissant en 2017). On pourra citer par exemple la réunion du 13 décembre 2016 réunissant un grand nombre d'acteurs en lien avec la santé, le sport et le bien-être.

Lors des 25 entretiens, des 3 focus group et 3 monographies, aucun acteur ou institution rencontré n'a exprimé le fait de vouloir suivre le plan à la lettre. Le PRSSBE est considéré davantage comme une source de réflexion et d'information que comme une source d'actions.

Les différentes institutions et acteurs réalisent néanmoins certains objectifs du Plan en mettant en œuvre leurs projets, nous pouvons citer par exemple :

- *Objectif 2 : « Viser à introduire dans les programmations institutionnelles ou les programmes des structures, en cours ou à venir, des actions de promotion de l'activité physique quand l'action concerne l'alimentation, et inversement » - Action 1 « Mise en lien des thématiques Alimentation Activité Physique » :*
- *Objectif 4 : « Sensibiliser, informer, former les professionnels hors secteur sanitaire, bénévoles ou personnes relais en contact avec le public » - Action 3 « Formation » :*

Certains projets peuvent également entrer dans le cadre du Plan de par le profil de public visé : malades chroniques, personnes âgées, personnes handicapées, populations des territoires « politique de la Ville ». Par exemple, la Fédération Française du Sport-Boules met en place des activités liées à la boule lyonnaise accessibles aux seniors avec des parcours adaptés et des points stratégiques à contrôler chez le pratiquant. La majorité, voire la totalité des projets des acteurs rencontrés en lien avec l'alimentation et l'activité physique sont financés par le PRSSBE.

NB : des acteurs ont relevé des difficultés dans la prévision pluriannuelle des budgets associées à leurs différentes actions.

4.4. L'animation et la gouvernance du PRSSBE entre 2013 et octobre 2016 a-t-elle permis d'impliquer et de mobiliser les acteurs du plan dans la durée ?



Le CT (comité technique) et le COPIL (comité de pilotage) ont permis de mobiliser les différents acteurs. À noter également que le **co-pilotage DRJSCS et ARS a constitué un vrai plus à l'élaboration et au suivi du PRSSBE.**

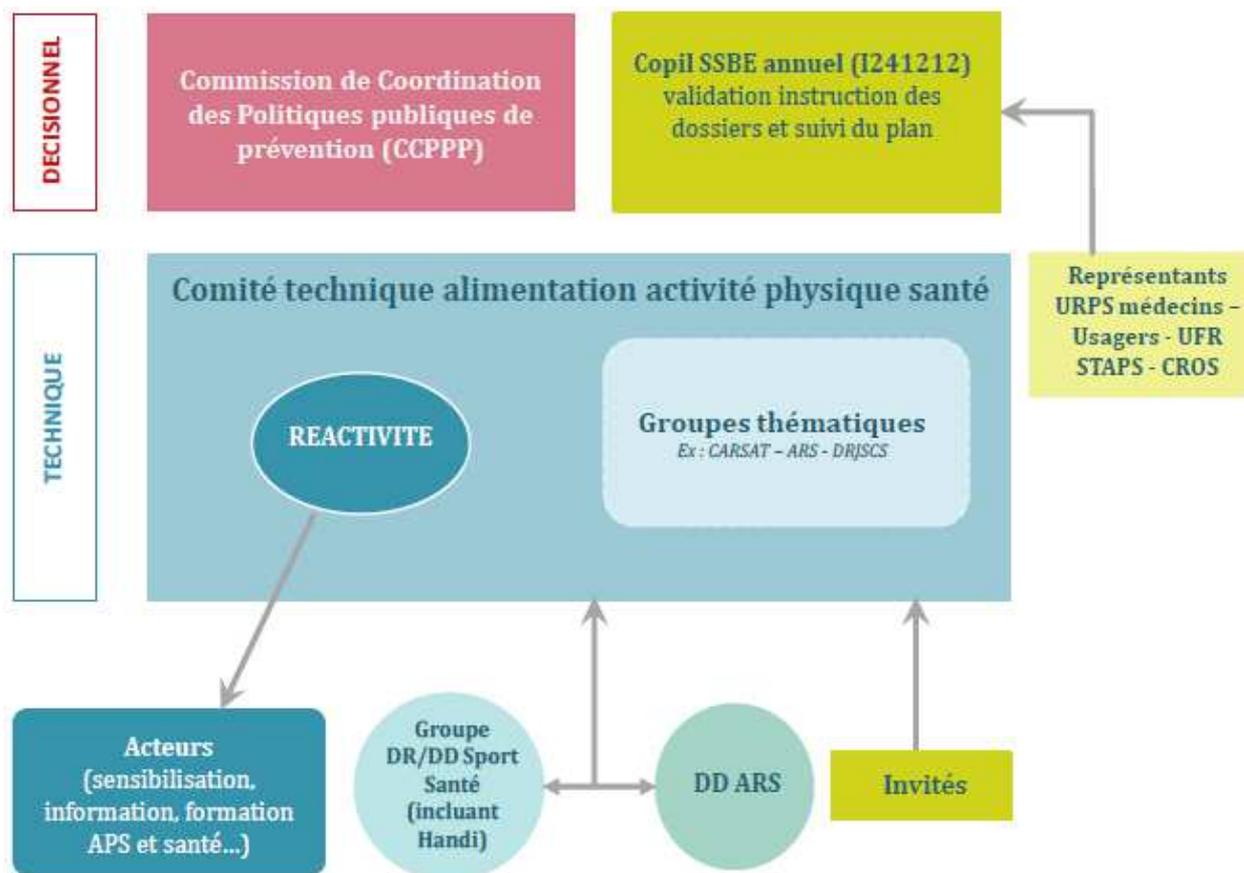
Malgré ces points positifs, on constate **une démobilisation progressive des acteurs interrogés.** Cette démobilisation s'explique par plusieurs raisons : fusion des régions entraînant des incertitudes quant à la nouvelle organisation et à la répartition des compétences, pas ou peu de communication sur le plan et les projets mis en œuvre en lien (même éloigné) avec le plan et fréquence plus éloignée des instances de pilotage.

En effet, des instances régulières se sont tenues dans la première partie du plan avant de s'espacer significativement en 2016 (COPIL SSBE : 3 en 2013, 1 en 2014 et 3 en 2015, et 1 en 2016 ; Comité technique : 6 en 2013, 4 en 2014, 8 en 2015, et 2 en 2016). Cette diminution des instances en 2016 s'explique en partie par l'incertitude quant au devenir des différentes institutions. Notamment, la CCPPP a été dissoute suite à la constitution de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le CTAAPS, émanation de la CCPPP a été dissout de facto. C'est donc toute une partie de la gouvernance du plan qui a été mise en difficulté par la fusion des deux régions.

A noter également, cette démobilisation doit être nuancée au regard de la temporalité de l'étude. En effet, les institutions ne s'étaient plus rencontrées depuis plusieurs mois. Les réponses auraient probablement variées si l'étude avait eu lieu juste après la tenue d'une instance de gouvernance.

L'outillage de gouvernance entre les acteurs moteurs du plan est à développer. En effet, les documents ne sont pas classés, archivés et partagés malgré l'existence d'un SHAREPOINT (le manque de temps étant l'argument avancé).

Autre difficulté, **ces instances reposent davantage sur des individus que sur des institutions.** Ainsi, tout départ de cet individu se traduit par une démobilisation de l'institution en question. Cette situation se décline à tous les niveaux et non seulement au niveau gouvernance.



Concernant les instances de gouvernance (comité technique et comité de pilotage) :

Concernant la fréquence des comités, les constats divergent. D'un côté, les institutions ont noté une diminution des instances (comité de pilotage et comité technique) durant l'année 2016 mais considèrent que la fréquence des comités de pilotage (2 par an) est adaptée contrairement à la fréquence des comités techniques, jugée trop faible. Cette dichotomie peut s'expliquer en partie par le fait que les institutions participantes envoient le même participant pour le comité technique et le comité de pilotage. La différenciation entre CT et COFIL en est diminuée.

Il serait peut-être pertinent de revoir dans la mesure du possible la constitution de ces comités en différenciant les participants aux CT et aux COFIL et en appliquant une périodicité bimestrielle pour les comités techniques et biannuels pour les comités de pilotage.

Concernant le lancement du prochain PRSSBE, on notera la nécessité d'augmenter la fréquence de ces comités dans les premiers temps afin de lancer la dynamique et les premiers travaux (de façon similaire à ce qui a été réalisé au lancement du présent PRSSBE).

Facteurs favorisant la mobilisation des acteurs :

Lors de l'élaboration du PRSSBE, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique ont été créés regroupant différents acteurs. Ces comités s'appuient sur les groupes préexistants.

Les institutions rencontrées ont adhéré à la composition choisie et ont appuyé le fait que **les rôles entre les l'ARS et la DR étaient clairs et bien distribués**. Ils auraient néanmoins trouvé opportun d'associer des fédérations de sport de loisir ainsi que des institutions telles que les Maisons Familiales Rurales afin d'enrichir les débats. Il faut nuancer ce constat. En effet, le CTAAPS est constitué d'invités permanents mais dispose aussi de la possibilité d'inviter ponctuellement des acteurs de terrain. Cette instance est centrée autour des institutions et non des acteurs de terrains. Afin d'être efficace, le nombre de participants à une telle instance ne doit pas être trop important. Même si les acteurs de terrain pourraient être conviés plus régulièrement,

il nous semble plus pertinent de conserver la constitution actuelle plutôt que de l'élargir de façon pérenne à des acteurs de terrain (le choix de ces derniers serait d'ailleurs délicat à établir).

Facteurs freinant la mobilisation des acteurs :

Certains acteurs déplorent que pour certaines institutions, le représentant au Comité technique, au CTAAPS, et au Comité de pilotage soit la même personne, (MSA et Métropole de Lyon par exemple). Selon eux, l'intervention d'une personne ayant un regard plus technique au comité technique permettrait d'enrichir les débats et d'avoir une transmission d'informations à plusieurs niveaux.

Des instances régulières se sont tenues dans la première partie du plan avant de s'espacer significativement en 2016 (COFIL SSBE : 3 en 2013, 1 en 2014 et 3 en 2015, et 1 en 2016 ; Comité technique : 6 en 2013, 4 en 2014, 8 en 2015, et 2 en 2016). **Cette diminution de la fréquence des instances en 2016** s'explique en partie par l'incertitude quant au devenir des différentes institutions. Notamment, la CCPPP a été dissoute suite à la constitution de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le CTAAPS, émanation de la CCPPP a été dissout de facto.

C'est donc toute une partie de la gouvernance du plan qui a été mise en difficulté par la fusion des deux régions.

Au niveau communication, à part lors de la publication du PRSSBE, environ 53 % des personnes interviewées (en entretiens semi-directifs et focus groups) **déplorent le manque d'informations descendantes sur la mise en œuvre du plan et les actions réalisées par d'autres acteurs** (mise en contact). Les personnes interviewées ont proposé un nombre important de pistes d'amélioration pouvant être utilisées pour améliorer la communication autour du futur plan 2018-2022 (voir 5.2. *Gouvernance et animation du plan*). En effet, à moins de faire partie d'une des institutions représentées au niveau des instances, l'état d'avancement n'est pas communiqué aux participants plus éloignés de ces instances.

Une communication plus importante avec une valorisation des différentes actions mises en œuvre permettrait aux acteurs destinataires de trouver des sources d'inspiration ainsi que des interlocuteurs précis ayant mis en place le projet désiré.

L'outillage de gouvernance entre les acteurs moteurs du plan est à développer. En effet, les documents ne sont pas classés, archivés et partagés malgré l'existence d'un SHAREPOINT (le manque de temps étant l'argument principal évoqué). L'outil n'a d'ailleurs jamais été utilisé.

Enfin, suite aux différents entretiens, il s'est avéré que la mobilisation dépendait en grande partie de la personne qui en était le moteur et non pas de son institution d'appartenance. En effet, on constate que la mobilisation dépend grandement de la personne qui s'intéresse au PRSSBE. Si cette personne est intéressée, elle entraînera avec elle (si possible) son institution ; en revanche, dans le cas contraire, l'institution ne s'engagera dans aucune démarche.

A noter : en cas de départ de la personne référente, la mobilisation de l'institution par rapport au Plan s'effondre. Cette situation se décline aussi bien au niveau de la gouvernance (fréquence des comités techniques qui s'étiolent entraîne une démobilité au niveau des acteurs terrain) qu'au niveau des opérateurs.

5.Recommandations

Sur la base des entretiens, focus group, monographies et de sa connaissance recueillie lors des missions précédentes, ATEXO Conseil a formalisé des recommandations regroupées en 3 axes :

- **Suivi des actions du plan actuel** : l'objectif est notamment de rapprocher le PRSSBE du terrain et de favoriser le partage d'informations et les retours d'expériences entre les différentes parties prenantes du PRSSBE.
- **Gouvernance et animation et plan actuel** : l'objectif principal est ici de remobiliser les acteurs autour du PRSSBE malgré une conjoncture compliquée (notamment la fusion des régions).
- **La formalisation du plan 2018-2022** : l'objectif est de fournir des grands axes permettant d'alimenter les réflexions pour la formalisation du prochain plan.

Cette orientation favoriserait la mobilisation d'une partie des acteurs du plan mais pénaliserait la mobilisation des autres acteurs et irait à l'encontre de la logique actuelle du PRSSBE RA.

5.1. Suivi des actions du plan actuel

N°	Objectifs	Actions	Acteurs	Commentaire
1	Améliorer le suivi du PRSSBE	Réhabiliter et administrer le SHAREPOINT DRJSCS/ARS	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un audit documentaire sur la documentation présente sur le SHAREPOINT. 2. Collecter et compléter les documents en lien avec le PRSSBE. 3. Définir l'arborescence documentaire favorisant le partage des documents. 4. Définir une politique d'administration du SHAREPOINT et nommer un responsable. 5. Communiquer auprès des membres du CTAAPS sur la réhabilitation de la plateforme. <p>Ces actions permettront une meilleure visibilité sur les décisions et arbitrages du CTAAPS, un suivi à jour par projet et une meilleure vision transverse sur les thématiques concernées. Egalement, elles faciliteront la montée en compétence des intervenants en cas de changement d'équipe.</p>
3	Améliorer le suivi du PRSSBE	Mettre à disposition un tableau de bord de suivi des actions en lien avec le PRSSBE	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Partager les indicateurs de suivi des actions du PRSSBE. 2. Présenter le tableau de bord lors de chaque comité technique. <p>La mise à disposition du tableau de bord sera plus simple via le SHAREPOINT déjà initialisé.</p>
4	Promouvoir les actions réalisées et les retours d'expérience	Communiquer auprès des membres du CTAAPS et des populations cibles	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévoir à nouveau des temps d'échange et de partage plus réguliers avec les acteurs de terrain pour partager les retours d'expérience sur la base de la journée d'échanges du 13/12. 2. Communiquer sur les projets ayant abouti. La communication peut revêtir plusieurs formes : réalisation et diffusion de newsletters pour diffusion aux institutions et acteurs de terrain, mise à jour du site internet REACTIVITE (en établissant des liens clairs entre le PRSSBE et ce site internet) et alimentation récurrente (possibilité notamment de mettre en place un forum de discussion facilitant les échanges entre les institutions d'une part, et les acteurs de terrain

				d'autre part) Diffuser un annuaire des acteurs en lien avec le PRSSBE sur l'ensemble de la région RA ainsi qu'une cartographie des projets en cours, à venir et à finaliser.
--	--	--	--	--

5.2. Gouvernance et animation du plan 2013-2017

N°	Objectifs	Actions	Acteurs	Commentaire
6	Structurer davantage la gouvernance du plan	Positionner des binômes aux postes clés (dans la mesure du possible)	Membres du CTAAPS	<p>L'enjeu est de garantir une continuité dans la gouvernance du plan malgré le turn-over des équipes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les institutions en perte de mobilisation 2. Identifier les participants ne disposant pas de binôme 3. Le cas échéant, nommer des binômes et préparer la montée en compétence de ces derniers <p>La présence d'un binôme permettra de limiter l'impact des départs. L'organisation et le partage des documents via une plateforme commune participeront à sécuriser la passation.</p>
7	Partager l'information et les décisions	Nommer un référent en charge de la gestion des relations entre les institutions et les acteurs terrains	DRJSCS/ARS	<p>Cette action reprend les actions en lien avec la nomination des référents AAPS. Les fiches de poste étant déjà formalisées, l'étape suivante consiste à nommer et former ces référents pour ensuite les inclure dans le dispositif.</p>

N°	Objectifs	Actions	Acteurs	Commentaire
8	Développer la communication	Réaliser une newsletter sur la mise en œuvre des thématiques sport, santé et bien-être	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier un responsable de la communication en lien avec le PRSSBE. 2. Formaliser une politique éditoriale (notamment la fréquence de parution des newsletters) 3. Identifier les thématiques et projets clés et formaliser la newsletter. 4. Communiquer la newsletter avec une fréquence régulière en adéquation avec l'avancement des différents chantiers.
9	Augmenter l'implication des institutions dans la réalisation du plan	Impliquer davantage les collectivités locales (notamment les départements) dans la gouvernance du plan	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer en visioconférence une présentation du PRSSBE, de ses objectifs et des synergies possibles avec les chantiers assurés par les conseils départementaux. 2. Communiquer auprès des conseils départementaux sur les projets réalisés, en cours et à venir dans le cadre du PRSSBE
10	Redynamiser les instances de pilotage (COFIL et comité technique)	Organiser trimestriellement des points d'avancement et de redescende d'informations entre la DRJSCS et les DDCS	DRJSCS	<p>Ces réunions trimestrielles existaient avec les DRJSCS/DDCS via le groupe DRD/DD sport santé. Le PRSSBE constituait l'un des thèmes principaux de ces réunions. Ces rencontres se sont déroulées régulièrement jusqu'à la réforme territoriale.</p> <p>Si les liens avec le plan ont bien été identifiés par les DD, il serait souhaitable de les relancer afin de conserver la mobilisation des DD.</p> <p>Ces instances favoriseront notamment la communication sur le financement des actions innovantes.</p>
11	Redynamiser les instances de pilotage (COFIL et comité technique)	Différencier les personnes intervenant aux comités techniques et les personnes intervenant au comité de pilotage	DRJSCS/ARS	Une communication devra être réalisée afin de clarifier le rôle de chaque instance et les profils en capacité d'apporter la meilleure valeur ajoutée.

N°	Objectifs	Actions	Acteurs	Commentaire
12	Augmenter l'implication des acteurs de terrain (associations, ...) dans la réalisation du plan	Clarifier les règles d'obtention des financements à destination des acteurs de terrain	DRJSCS/ARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formaliser les règles d'attribution des financements 2. Diffuser les règles d'attribution aux publics cibles

NB : concernant les instances, si la tenue de réunions en présentiel est préférable en termes d'interactions, l'éloignement géographique de certains acteurs peut conduire à une démobilisation de ces derniers dans la mise en œuvre du plan. La tenue de visioconférence pourrait gommer ces disparités géographiques. Cela permettrait également l'intervention ponctuelle de différents acteurs.

5.3. Formalisation du plan 2018-2022

Le PRSSBE 2018-2022 sera commun à l'Auvergne et au Rhône-Alpes. Dans ce cadre, sa formalisation se heurtera à deux principales difficultés :

- **La méthodologie retenue** : en effet, les deux anciennes régions reposent leur plan actuel sur deux approches distinctes (appels à projet versus volontariat basé sur la charte d'Ottawa). Un arbitrage devra être pris sur la question.
- **L'éloignement géographique des acteurs** : la nouvelle région couvre un très vaste territoire qui ne favorise pas l'organisation de rencontre en présentiel (au risque de démobiliser une partie des acteurs). Une organisation en partie dématérialisée devra être mise en place et partagée afin que le plan puisse être piloté malgré l'éloignement géographique des participants. Cet éloignement géographique renforcera les difficultés déjà constatées dans la mise en œuvre du plan actuel d'où la nécessité de mettre en place une gouvernance et une communication fortes dès le lancement du nouveau plan.

N°	Objectifs	préconisations	Acteurs	Commentaire
13	Lancer la dynamique du nouveau plan	Prévoir des comités techniques et comités de pilotage à intervalle régulier la première année de lancement du plan	DRJSCS/ARS	-
14	Gouvernance du plan	Conserver une instance technique et une instance de pilotage	Tous	Fréquence du comité technique : mensuelle la première année, bimestrielle par la suite Fréquence du comité de pilotage : trimestrielle
15	Impliquer les différents échelons territoriaux	Mettre en place des comités de déclinaison du plan à l'échelle départementale	DRJSCS/ARS	L'objectif est ici de favoriser l'implication de tous les acteurs, depuis les institutions jusqu'aux acteurs terrain en déclinant le plan régional à une échelle plus locale. Ces instances départementales permettraient d'associer ponctuellement d'autres partenaires finançant des actions en

N°	Objectifs	préconisations	Acteurs	Commentaire
				lien avec l'activité physique, sport et bien-être comme les mutuelles. Egalement, elles favoriseront le partage d'informations et permettront de conserver une réelle dynamique.
16	Partager une logique commune sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Formaliser un PRSSBE commun	DRJSCS/ARS	L'objectif est ici de formaliser un PRSSBE commun à l'Auvergne et au Rhône-Alpes. La difficulté principale résidera dans la validation d'une des deux approches suivies par les PRSSBE actuels. La prise en compte de la contrainte géographique sera également capitale au regard de l'étendue de la nouvelle région. L'organisation de comités en présentiel constituera un frein certain à la participation des différents acteurs. Nous préconisons ainsi au maximum la tenue de visioconférence.
17	Favoriser la compréhension du plan et l'adhésion des acteurs de terrain	Concrétiser davantage le PRSSBE	DRJSCS/ARS	<p>Même si ce n'était pas son but, le PRSSBE actuel est souvent jugé comme trop théorique et peu déclinable localement. Nous préconisons ainsi de concrétiser davantage les objectifs et actions associés afin de rapprocher le PRSSBE futur du terrain. Cela passe notamment par une description plus détaillée de la mise en œuvre des actions.</p> <p>Le volet communication constitue un prérequis important dans la réussite du futur plan, ce dernier s'inscrivant notamment sur un territoire très étendu aux contextes très différents (initiatives différentes déjà en place, sensibilité des acteurs au PRSSBE ...).</p>

6. Annexes

6.1. Glossaire

Acronymes	Définition
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DIRPJJ	Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion Sociale
ESSSE	École Santé Social Sud-Est
EPGV	Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire
PRSSBE	Plan Régional Sport, Santé et Bien-Être
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRS	Projet Régional de Santé
APS	Activité Physique et Sportive
CTAAP	Comité Technique Alimentation et Activité Physique
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
FSCF	Fédération Sportive et Culturelle de France